



Conditions d'utilisation des produits commerciaux à base de glyphosate pour la saison 2021 en cultures fruitières

Source : Registre des décisions ANSES (publiées) et <https://ephy.anses.fr> (consultations le 10/05/21)

Date décision AMM	Produit commercial	Seconds noms commerciaux	Statut du produit commercial	Décision de modification des conditions d'emploi des produits commerciaux	Conditions applicables à compter de mars 2021			Conditions d'utilisation sur anciennes étiquettes
					CAS GENERAL (= "terrains mécanisables") (A)	CAS DES "TERRAINS NON MECANISABLES" (vergers en pente, en terrasses, sur buttes, sols très caillouteux ou rocheux) (B)	SITUATIONS DE "RECOLTE MECANIQUE DES FRUITS AU SOL" (fruits à coques, pommes à cidre, prunes "à pruneaux", etc.)	
► Usage Cultures fruitières*Désherbage*Cult. Installées								
2010	CREDIT (1)	-	Dossier renouvellement AMM en cours d'instruction	-	1 à 2 applications maxi/an selon dose et cible ; ▲ ● ◆ VERIFIER ETIQUETTE ET SURVEILLER SI EVOLUTION DE L'AMM OU DES CONDITIONS D'EMPLOI sur ephy/anses			
2009	ROUNDUP FLASH PLUS	ROUNDUP EVOLUTION BUGGY POWER 450 GLYSOR 450		Pas encore concerné par renouvellement AMM	Décision de modification d'AMM signée par l'ANSES le 16/03/21 (modification des conditions d'emploi)	Maximum de 900 g de glyphosate/ha planté/an, en application uniquement sur le rang et sur moins de 40 % de la surface de la parcelle ▲ ● ■	Maximum de 2160 g de glyphosate/ha planté/an ▲ ● ■	Utilisation possible selon les conditions des anciennes étiquettes jusqu'au 15/09/21 (=date décision + 6 mois) (soit : Maximum de 2200 g de glyphosate/ha planté/an 3 applications de glyphosate maxi/an) ▲ ● ■
2010	HOCKEY PRO 360	NEREE PLUS SHADOW PLUS BUGGY 360 POWER ROUNDUP MAX 360 RAGTIME GLYCUT PLUS 360 RIVAL II DEFENSA PLUS						
2013	CROSSOVER	ROSATE SUPREME 480 TF ISLAND 480 CLASS' ONE 480 FREEWAY 480 SIRLENE CAYENNE HIGHLAND LANDMASTER SUPREME 480 TF			Maximum de 900 g de glyphosate/ha planté/an, en application uniquement sur le rang et sur moins de 40 % de la surface de la parcelle ▲ ● ■			
2020	GALLUP 360-K	BARBARIAN 360-K BURREN 360-K ERLA 360-K GLYFOFLASH 360-K ORMOND 360-K TARTAN 360-K	Nouvelle AMM depuis conclusions rapport ANSES septembre 2020 (date AMM : 30/09/20, sauf TYPHON : 16/02/21)	Sans objet	Maximum de 900 g de glyphosate/ha planté/an, en application uniquement sur le rang et sur moins de 40 % de la surface de la parcelle 1 application maxi/an ▲ ● ■	Maximum de 2160 g de glyphosate/ha planté/an 1 application maxi/an ▲ ● ■	Non autorisé si récolte mécanique des fruits directement en contact avec le sol	"Délai de grâce" dépassé le 30/03/21 : utilisation possible uniquement selon les conditions, et avec les restrictions, des nouvelles AMM (voir colonnes (A) et (B)) Sauf pour le TYPHON : utilisation possible selon les conditions des anciennes étiquettes jusqu'au 15/08/21. Pour ce produit et jusqu'à cette date : ▲ ● ■ (si mentionné sur étiquette)
	KRYPT 540	KILKEE KRYPTON TCHAO 540 EXPERT						
	TOUCHDOWN SYSTEME 4	EXPRIM TOUCHDOWN QUATTRO						
2021	TYPHON	AGAVE GLYPHOGAN SPEED PRATIKO SPEED						
2020	TOUCHDOWN FORET	EXPRIM EV TOUCHDOWN PJT TOUCHDOWN EV			Idem mais ▲ ● ■	Idem mais ▲ ● ■		
► Usage Traitements généraux*Désherbage*Cult. Installées								
2010	CREDIT (1)	-	Dossier renouvellement AMM en cours d'instruction	-	1 à 2 applications maxi/an selon dose et cible ; ▲ ● ◆ VERIFIER ETIQUETTE ET SURVEILLER SI NOUVELLES CONDITIONS D'EMPLOI sur ephy/anses			
	SOLAR 360	AFRASA 360 GALLUP TF GLYFOFLASH TF ORMOND TF TANKE TARTAN TF BARBARIAN TF		Pas encore concerné par renouvellement AMM	Décision de modification d'AMM signée par l'ANSES le 16/03/21 (modification des conditions d'emploi)	Maximum de 900 g de glyphosate/ha planté/an, en application uniquement sur le rang et sur moins de 40 % de la surface de la parcelle ▲ ● ■	Maximum de 2160 g de glyphosate/ha planté/an ▲ ● ■	Utilisation possible selon les conditions des anciennes étiquettes jusqu'au 15/09/21 (=date décision + 6 mois) (soit : Maximum de 2200 g de glyphosate/ha planté/an 3 applications de glyphosate maxi/an) ▲ ● ■
2012	ASTEROÏDE (1)	MYLAR GLIZORLA 36VERDE						
	GLYFOS DAKAR	GLYFOS PROFILE						
2015	GLISTER ULTRA 360	GALLUP ST BARBARIAN ST ATHYLLA 360 ALYNIA 360						
2015	GIBSON	ENVISION 450 SHINAI 450 EV CAZOGLIF 45 GLIZORLA 45VERDE			(sauf ASTEROÏDE: ▲ ● ◆)	(sauf ASTEROÏDE: ▲ ● ◆)		
VERIFIER ETIQUETTE ET SURVEILLER SI NOUVELLES RESTRICTIONS sur ephy/anses								

▲ FRUITS À COQUE ● PETITS FRUITS ■ AUTRES ESPECES FRUITIERES ◆ (1) AUTRES ESPECES FRUITIERES SAUF FRUITS À NOYAU ET KIWI - VERT autorisé - ROUGE interdit